

GROUPE DE RECHERCHE 2017

JOURNAL n° 7 – le 23 mars

Brigitte et Sylvie étaient présentes au *Thé chez toi*, à Villeneuve-sur-Lot.

I. Quelques nouvelles

- Nous vous adressons deux documents internet en PDF : « L'Histoire du français » et « Origines et histoire de la langue française », qui viendront en appui de III. AXE II de ce document.
- Line C. a travaillé dans le social. Elle s'intéresse à notre travail, a reçu nos Journaux et nous rejoindra pour une prochaine réunion.
- Susanne V., professeur d'allemand, a lu avec beaucoup d'intérêt nos Journaux qu'elle a fait parvenir à ses collègues de Neustadt, Steffi Fieblinger et Dirk Krebs. Elle souhaite recevoir nos prochains comptes rendus. Elle ne peut se joindre à nous pour le moment, mais le fera quand cela lui sera possible.
- Christine nous adresse le lien suivant pour écouter la chanson de Michèle Bernard : « Qui a volé les mots ? » (année 2000).

<http://www.bing.com/videos/search?q=mich%C3%A8le+bernard+qui+a+vol%C3%A9+les+mots&view=detail&mid=AD35A88238F2EB5C5AD7AD35A88238F2EB5C5AD7&FORM=VIRE>

Vous trouverez les paroles de cette chanson dans le fichier joint :

« Qui a volé les mots – Michèle Bernard »

II. AXE 1

1. Une architecture

Brigitte propose que nous resserrions notre recherche sur la mise en évidence d'une « architecture du français », une structure qui est propre à cette langue. Bien sûr, l'influence de langues voisines (le germanique, le celte, le latin, le grec) en enrichissent la structure phonétique, lexicale et grammaticale. Cette architecture comporterait une composition rigoureuse, et serait paradoxalement source de liberté et de créativité pour notre recherche.

Sylvie souligne qu'il n'est pas question ici de « simplifier » le français, mais bien de le « structurer ».

2. Une structure innovante

Nous avons devant nous la réalité d'une langue existante qui repose sur des bases historique, socio-économique, linguistique... Il est logique de partir de ces bases pour établir des règles lexicales et structurelles propres à cette langue. Cependant, ces règles caractéristiques comportent aussi leur lot d'exceptions.

C'est ici que nous souhaitons intervenir et construire une « architecture du français » de façon innovante, prenant en compte l'existant linguistique. La construction passera par

la définition d'objectifs, le choix d'hypothèses et de moyens, la mise en œuvre d'une démonstration.

Le français - langue maternelle ou acquise – subit, comme toute langue vivante, une évolution plus ou moins lente, mais certaine. [Voir les deux fichiers joints : « Origines et histoire de la langue française » et « L'Histoire du français »].

Toute langue est appréhendée au travers du « prisme » de son apprentissage et du vécu qui est le nôtre. Ceci ouvre de nombreux champs : arrière-plan géographique, historique et culturel, contexte socio-économique, éducation, personnalité et environnement de tout apprenant.

Nous ne souhaitons pas simplement décrire l'existant linguistique, mais le « modéliser » en quelque sorte. Ainsi, tout en considérant la réalité linguistique du français, nous ouvrirons les entrées d'un **modèle** qui contient les éléments constitutifs de cette langue et met en valeur leur mise en relation et son fonctionnement.

Nous pensons en cela composer une architecture nouvelle et ouvrir des perspectives.

3. Procédure

Un fichier « Logique - Mathématique – Linguistique - Définitions utiles » vous est adressé, pour des termes utilisés dans les Documents, tels *qu'axiomes, fondamentaux, postulat, théorème, théorie, substrat, système*. Ce document sera mis à jour.

- A. A partir de l'existant linguistique, nous adopterons une perspective nouvelle pour observer son fonctionnement, ses mécanismes lexicaux et structurels. Par conséquent, nous définirons des catégories spécifiques.
- B. A partir de cette observation, nous définirons des codes, des clés qui rendent compte de ce fonctionnement. En substituant ces codes d'accès aux règles grammaticales, nous rendrons compte des exceptions.

Telle a été la démarche de Sylvie pour l'anglais, dans *A Concise English Grammar* [voir Document 1, V]. Elle y montre la façon dont l'existant lexical et structurel est coordonné à l'expression du « vécu », où interviennent des fondamentaux tels que : la notion de hiérarchie, la communication subjective et interprétative, le simple et le complexe, les rapports à l'espace et au temps, l'ensemble (*set*) / la série (*series*), l'actif et le passif, le temps grammatical (*tense*) / l'aspect / la modalité...

Pour travailler, nous utiliserons sans complexe, des fiches indexées, des codes, des tableaux, des schémas (ensembles et sous-ensembles, intersections, construction pyramidale ou linéaire, étoile, etc.). La mise en place de ce travail sera précisée dans le Document 8.

Nous développerons aussi le concept d'**analyse-synthèse** : « démarche qui invite à synthétiser les éléments dès qu'on les analyse, avec une simultanéité qui devient effective avec la pratique » [*].

[*] Démarche proposée par Sylvie in *Apprentissage de la traduction par l'oralisation*, vol.1, mai 1999, p. 151.

Ce concept va de pair avec la proposition de Brigitte de calculer « le plus petit commun dénominateur » d'un ensemble de propositions langagières. Nous reviendrons sur ce point.

III. AXE 2 : Langue, dialecte, patois ?

Même si la distinction entre langue, dialecte et patois semble un faux problème en terme linguistique [1], elle reste réelle dans son impact social et culturel. Les langues locales et régionales sont d'un grand intérêt. Elles ont une musique et des couleurs particulières. Elles expriment ce dont les gens ont fondamentalement besoin en termes de communication. Elles reflètent les traditions, la culture propre à chaque région, les particularismes. Elles sont parlées dans les maisons, enseignées dans les écoles et « fêtées » dans les villes et les villages [2].

[1] Voici une possible définition de ce qu'est une **langue** : « un système de signes vocaux et/ou scripturaux spécifiques aux membres d'une même communauté. »

Si l'on s'en tient à cette définition linguistique, il n'y a pas de différence entre langue et dialecte, quelle que soit leur diffusion culturelle et sociale. Basque, breton, corse, occitan sont des langues au même titre que l'allemand, l'espagnol, le français, le russe.

Le **dialecte** est utilisé comme une variante localisée d'une langue, donc dépend d'une langue de référence qui peut avoir disparu. Par exemple, le languedocien est un dialecte de la langue occitane, le vannetais un dialecte de langue bretonne et le français un dialecte de la langue d'Oïl.

Le **parler** / le **patois** est un dialecte utilisé sur un espace plus réduit que celui du dialecte. Ce peut être un village, une vallée, une contrée.

[2] Exemple, parmi tant d'autres, le Platt en Moselle qui n'est ni l'allemand, ni l'alsacien.

Martine nous donnera l'exemple du Charentais.

Brigitte fera de même pour le Niçois. Elle se souvient de dames assises sur un banc, occupées à bavarder en attendant l'heure de leur cours de Niçois !

Voici, en préambule, une vue d'ensemble pour situer cette langue :

Le **niçois** (*nissart / niçard* en niçois) est le nom donné à l'occitan parlé à Nice et dans quelques communes avoisinantes de l'ancien comté de Nice.

Par extension, ce mot peut aussi désigner l'ensemble des dialectes occitans utilisés dans les Alpes-Maritimes : le provençal maritime à l'ouest, le niçois à proprement parler à Nice et les environs adjacents, le provençal alpin (appelé également gavot ou vivaro-alpin) dans le nord (haut-pays) et le parler mentonasque à l'est, qui constitue la transition vers le ligure [3].

[3] Les peuplades ligure qui occupaient le territoire actuel du comté de Nice avant l'arrivée des Phocéens, parlaient un langage d'origine indo-européenne. Les Grecs qui s'installèrent n'eurent vraisemblablement que peu d'influence sur ce langage, en raison du fait qu'ils ne se mêlaient pas à la population locale habitant l'intérieur des terres, et occupaient uniquement l'actuelle colline du Château de Nice. C'est l'arrivée des Romains qui modifia le langage des autochtones. Celui-ci se mélangea peu à peu au latin, ce qui fut à l'origine de l'occitan en général et du dialecte niçois en particulier. Pour l'intellectuel niçois Pierre Isnard, qui fut membre de l'Académie Nissarda, le niçois était donc au départ très proche des autres langues romanes, y compris de l'ancêtre de la langue d'oïl³. Ainsi, le texte des Serments de Strasbourg, datant du IX^e siècle, qui constitue l'une des premières traces écrites de ce qui sera à l'origine de la langue d'oïl, puis du français, montre encore une grande proximité avec le niçois. Pour Pierre Isnard, cette proximité est plus forte avec le niçois qu'avec le français moderne.

IV. Prochaine réunion

Jeudi 30 mars à 14h, Thé chez Toi, Tour de Paris à Villeneuve-sur-Lot.

L'ordre du jour du Document 6 reste d'actualité :

A/ Un livre de référence : *La Théorie d'Antoine Culoli, Ouvertures et incidences*, Actes de la table ronde « Opérations de repérage et domaines notionnels », organisée par le groupe « Invariants langagiers » de l'URA 1028, Université de Paris 7, mai-juin 1991, Ophrys.

Sylvie apportera ce livre à la réunion du 30 mars.

B/ Trouver le temps de développer les points suivants : Quels sont les fondamentaux, vocabulaire et grammaire, leurs relations ?

C/ Rappel de la section [II AXE 1. 2. La grammaire est-elle « lexicale » ? A.]

Le problème quant à l'**aspect** provient de ce que deux entrées sont à coordonner : d'un côté, un aspect lié au lexical, et de l'autre, un aspect lié à la syntaxe. On pourrait imaginer des coordonnées (abscisse et ordonnée) dans un schéma mathématique, ou un tableau à 2 entrées. Ceci est à considérer et à étudier plus en détail.

D/ Concept de « lexicalité grammaticale » : tester sa valeur et son fonctionnement.

[Voir **AXE 1 - B. La « lexicalité grammaticale »...**]

E/ Sylvie propose de documenter la question, et non la polémique (!), autour des « arts libéraux » dans la pensée antique (grammaire, dialectique, rhétorique, musique, astronomie, géométrie et arithmétique), de montrer l'évolution des concepts et ce qui en découle (éducation, théorisation, codes sectorisés et langagiers).

Nous y ajoutons :

- La préparation d'un compte rendu de séance « à plusieurs », prévu le 1 avril, chez Clémence.
- La mise en place du plan de travail « Architecture du français » (fondamentaux, catégories, fiches).